

Procès-verbal

Le samedi 14 juin 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Marie-Christine FAURE.

Secrétaire de la séance : Isabelle MONTAGNE

Présents/Représentés : Marie-Christine FAURE, Isabelle MONTAGNE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Philippe BRUNET, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL, Jean-François CONDAT représenté par René MARTINIE

Délibérations du conseil :

Instauration des heures supplémentaires (A&R DE 2025 019) (N° DE 2025 023) adoptée

Madame le Maire explique au Conseil que la délibération précédente avait été prise avant l'avis du CST (Comité Social Territorial) du centre de Gestion du 20.05.2025.

Le Conseil Municipal après avis du CST et après en avoir délibéré,

CONFIRME

Article 1 : Instauration des heures supplémentaires

D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Adjoint technique	Agent des espaces verts, agent d'entretien

Article 2 : Compensation des heures supplémentaires

De compenser les heures supplémentaires par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Article 3 : Contrôle des heures supplémentaires

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.

Article 4 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Recomposition du Conseil communautaire de Tulle aggro précédant le renouvellement général des conseils municipaux (A&R DE 2025 024) (N° DE_2025_024B) adoptée

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU le courrier de monsieur le préfet du 2 avril 2025 indiquant que dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, le Conseil communautaire de chaque EPCI doit être recomposé pour la nouvelle mandature (2026-2032),

CONSIDÉRANT que cette recomposition permet de définir le nombre total et la répartition des sièges de conseiller communautaire dont disposera chaque commune membre et sera fixée par un arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 octobre 2025,

CONSIDÉRANT la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires au sein de Tulle aggro avant le 31 août 2025,

CONSIDÉRANT que cet accord local ne pourra être validé par arrêté préfectoral qu'avec l'obtention d'une majorité qualifiée des communes membres (soit représentant 2/3 au moins des conseils municipaux et 50% au moins de la population totale, soit représentant 50% des conseils municipaux et 2/3 de la population totale de l'EPCI), cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la ville de Tulle, celle-ci étant supérieure au quart de la population totale de l'EPCI,

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'accord, la composition de l'organe délibérant est établie en application des règles de droit commun selon les modalités prévus par le CGCT,

CONSIDÉRANT le débat du Conseil communautaire du 19 mai 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition des conseillers communautaires au sein de la communauté d'agglomération de Tulle, à compter du prochain renouvellement général des conseillers municipaux, selon le tableau présenté par Madame le Maire, ci-annexé, correspondant à la simulation n°1 - Accord local avec 76 sièges.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Président de Tulle aggro.

MOTION pour le maintien du site du CFAI de TULLE (N° DE_2025_025) adoptée

Les membres du Conseil municipal d' ESPAGNAC ont été très surpris d'apprendre le risque de fermeture du site du CFAI de Tulle.

Cette implantation dans le quartier de Souilhac résulte historiquement de la reconversion liée à la fermeture progressive de la Manufacture d'Armes (GIAT INDUSTRIE).

Elle est intégrée depuis dans le périmètre du campus universitaire qui bénéficie de la présence d'autres structures d'enseignement (IUT, école d'infirmière et d'aides-soignantes, école du professorat, campus connecté) et d'un restaurant universitaire et inter-entreprises.

Le CFAI réalise des formations en partenariat avec le CFA Bâtiment de Tulle : BTS électrotechnique, BTS système énergétique et fluide.

La présence sur le même site de KNDS (consortium de défense) et du 13^{ème} BSMAT qui sont en suractivité est à même d'offrir de nouvelles perspectives.

Une telle hypothèse de transfert vers Brive avait déjà été évoquée par l'IUMM dont dépend le CFAI de Tulle, lors du projet « AGIL » (Agir pour l'Industrie du Limousin) et la réorganisation du Pôle Formation (mai 2019).

Déjà, cette vision avait fait l'objet d'une validation par les 3 conseils d'administration IUMM Limousin, AFPI Limousin et CFAI Limousin.

Pour autant, elle n'est pas entrée en application compte-tenu de la vocation du site de Tulle de drainer les formations d'apprentissage au bénéfice des entreprises de Moyenne et de Haute Corrèze.

Cette réalité n'a pas été remise en cause par la création de la Maison de l'Industrie à Brive. L'annonce présentée vendredi 16 mai aux formateurs du CFAI n'est donc pas acceptable et témoigne de mœurs d'un autre temps.

Aujourd'hui, la concertation avec les Territoires et les entreprises, l'écoute des personnels et apprentis, doivent être un préalable.

Brive et Tulle font partie du même Territoire d'Industrie qui constitue le volet territorial de la politique industrielle de l'État et construit une stratégie locale de réindustrialisation.

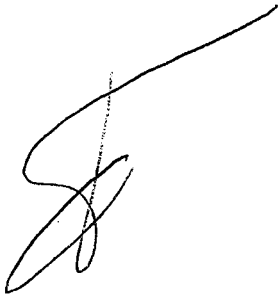
C'est également dans ce cadre que doit se construire le partenariat entre les acteurs locaux. Le Conseil municipal d' Espagnac s'oppose donc fermement au risque de fermeture du CFAI de Tulle, annoncé sans la moindre concertation et contraire à toute politique d'aménagement du Territoire.

Questions diverses :

Engazonnement du cimetière :

Madame le Maire et René Martinie explique aux conseillers qu'ils ne sont contents du travail effectué et disent que le projet n'est pas terminé. La facture ne sera pas payée tant que l'entreprise ne sera pas revenue terminer le chantier.

Marie-Christine FAURE
Président de séance



Isabelle MONTAGNE
Secrétaire de séance

